



Bordeaux, le 13 juillet 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Régulation des accès à la rocade bordelaise

La direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) va progressivement mettre en place à partir de mi-juillet un dispositif de régulation des accès à la rocade bordelaise. L'objectif est de permettre une plus grande fluidité du trafic aux heures de pointe sur cet axe dont elle assure l'exploitation.

Cette opération s'inscrit dans le programme de gestion dynamique du trafic de la rocade bordelaise et de ses principales pénétrantes (A62, A63, A10, RN89), dit ALIENOR II. Le montant des travaux est estimé à 1,5 M€ cofinancés par État (40 %), Bordeaux Métropole (40 %) et le Conseil Départemental de la Gironde (20 %) dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

- **Le principe de fonctionnement**

Des feux bicolores vont être installés sur 17 bretelles d'accès de 7 échangeurs (soit 60 % des bretelles de la rocade Est et Sud) pour réguler l'accès des véhicules à la rocade lorsque la densité du trafic augmente. Avec des arrêts de très courte durée sur la bretelle, les véhicules s'inséreront plus facilement, au goutte-à-goutte. Le dispositif empêchera l'insertion de pelotons de véhicules sur la voie de droite de la rocade, phénomène qui peut générer des changements de file et des ralentissements provoquant un début de congestion qui se propage et se durcit aux heures de pointe.

Le rythme des feux variera selon le trafic et selon la bretelle. Si un bouchon se constitue, la régulation s'arrêtera, empêchant que la bretelle soit saturée ou qu'un bouchon remonte sur la voirie urbaine.

Chaque bretelle sera indépendante mais pourra également fonctionner en lien avec les autres bretelles équipées en amont. L'ensemble du dispositif sera supervisé par le centre d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT) de la DIR Atlantique, basé à Lormont.

- **Le déploiement du dispositif**

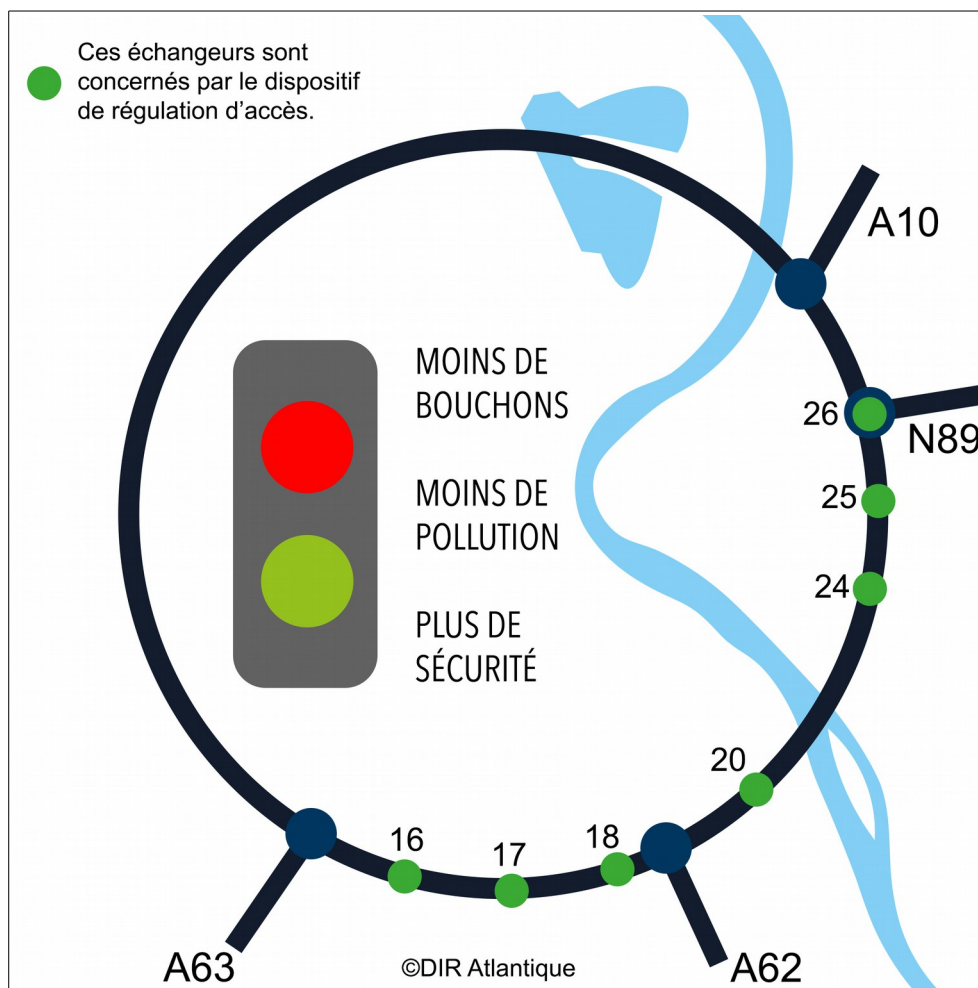
A l'issue des tests qui débuteront mardi 17 juillet, une première phase entrera en service avant la fin du mois de juillet sur les trois bretelles d'entrées extérieures des échangeurs 24 et 25. Cette étape durera quatre mois et permettra de fiabiliser l'algorithme gérant les cycles de feux, avant un déploiement complet sur les autres bretelles fin 2018.

- **Les bénéfices attendus de la régulation**

La régulation d'accès permet de **fiabiliser les trajets** dans l'agglomération et donc un gain de temps pour les usagers. Ce gain est estimé à partir du retour d'expérience des différentes expérimentations de la régulation d'accès qui ont déjà eu lieu à Paris, Nantes et Grenoble ainsi qu'à partir de modèles numériques de simulations.

La régulation d'accès permet également de **diminuer les émissions de gaz polluants** tels que le CO<sub>2</sub>, les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et les particules fines (PM<sub>10</sub>) en réduisant le nombre d'arrêts et redémarrages des véhicules.

Enfin, la régulation d'accès permet **d'améliorer la sécurité des usagers** car l'insertion au goutte-à-goutte diminue le risque d'accrochage sur la rocade. De même, plus de fluidité sur la rocade atténue le risque de chocs arrière dus aux ralentissements brusques.



#### Contacts presse

#### **Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Sophie Billa - 06 07 62 05 99 / Agathe Nougé - 06 73 64 76 44 / [pref-communication@gironde.gouv.fr](mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr)

#### **Bordeaux Métropole**

Sophie Tracou - 06 07 83 75 17 – [stracou@bordeaux-metropole.fr](mailto:stracou@bordeaux-metropole.fr)

Benôit Javot - 06 32 55 15 80 – [bjavot@bordeaux-metropole.fr](mailto:bjavot@bordeaux-metropole.fr)

#### **Conseil départemental de la Gironde**

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - [typhaine.cornacchiari@gironde.fr](mailto:typhaine.cornacchiari@gironde.fr)

Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - [l.gazal@gironde.fr](mailto:l.gazal@gironde.fr)